

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2018

OBJET : MISE EN LOCATION EN RESIDENCES PRINCIPALES DES 4 LOGEMENTS DU QUARTIER DE GOUDEICHARD

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'acquisition ce jour, auprès de la Société H2P, des 4 logements du quartier de Goudeichard, il convient de les donner en location comme résidences permanentes.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner en location comme résidences permanentes les 4 pavillons acquis ce jour par la Commune à la Société H2P situés au quartier de Goudeichard ;

- **FIXE** les montants des loyers aux montants mensuels respectifs suivants :

* Pavillon n°1 (T3) : 400 € * Pavillon n°2 (T4) : 450 €

* Pavillon n°3 (T4) : 450 € * Pavillon n°4 (T5) : 500 €

- **DIT** que ces loyers seront indexés selon l'Indice de Référence des Loyers en cours.

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT N°1 DE TYPE T3 AU QUARTIER D E GOUDEICHARD

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de logement de Mme Marie RAZIN portant sur le logement n°1 de type T3 au quartier de Goudeichard .

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** en location à Mme Marie RAZIN le pavillon n°1 de t ype T3 situé au quartier de Goudeichard, dans les conditions suivantes :

- logement loué vide - résidence permanente - durée du bail : 6 ans à compter du 1^{er} juin 2018

- loyer de 400 € par mois indexé sur l'Indice de Référence des Loyers.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans les conditions ci-dessus énoncées.

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT N°4 DE TYPE T5 AU QUARTIER D E GOUDEICHARD

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de logement de Mr et Mme Vincent et Christiane LASALVIA portant sur le logement n°4 de type T5 au quartier de Goudeichard.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** en location à Mr et Mme Vincent et Christiane LASALVIA le pavillon n°4 de type T5 situé au quartier de Goudeichard, dans les conditions suivantes :

- logement loué vide - résidence permanente - durée du bail : 6 ans à compter du 1^{er} mai 2018

- loyer de 500 € par mois indexé sur l'Indice de Référence des Loyers.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans les conditions ci-dessus énoncées.